

Ethique de l'association



Créée en 2006, notre association loi 1901 a choisi en 2018 de fonctionner sous le statut de la gouvernance collégiale ; les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes (enseignants et autres adhérents actifs), sans lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes

L'objectif de l'association est de rassembler des adhérents bénévoles autour d'un projet commun : le partage d'un lieu de pratiques diverses autour du bien-être, et de la mise en commun d'un site de communication et de matériel.

sans problème Tous les adhérents (enseignants et pratiquants) sont invités à l'Assemblée Générale annuelle ainsi qu'à toute manifestation favorisant la visibilité de l'association. L'esprit d'entraide est mis en avant dans notre association : si un membre a des difficultés avec la bureautique, l'informatique ou l'argent, il trouvera un soutien avec

bienveillance.

La salle

Située 10 rue Fleming à Tours, à 2 pas de la gare SNCF, la salle est grande et lumineuse, idéale pour toutes les activités proposées les enseignants adhérant à l'association.



Les locaux mis à disposition sont composés d'une salle parquetée de 52 m², un vestiaire et un accès aux toilettes.

L'accès à la salle n'est autorisé qu'aux seuls adhérents de l'association. Le local ne peut pas accueillir de personnes mineures, sauf si elles sont accompagnées de leur tuteur légal. La capacité d'accueil de personnes présentes simultanément dans la salle est limitée à 19 personnes

Un matériel de base est mis gracieusement à disposition : tapis, couvertures, coussins, sièges... Les enseignants peuvent également entreposer leur propre matériel dans le vestiaire pour autant que celui-ci n'entrave pas les accès et la destination première du local. L'utilisation par d'autres enseignants doit être faite dans le respect du matériel et de son rangement.

Les plannings d'occupation hebdomadaire ou sur week-ends sont arrêtés courant juin pour la saison suivante. Les demandes sont étudiées en respectant l'esprit collégial de notre association.

Les locaux ne sont pas loués aux enseignants ou à leur association pour l'exercice de leur activité, mais mis à disposition, moyennant une participation financière aux frais d'utilisation des locaux.